#### **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

A compléter et à renvoyer accompagné d'un chèque de 25€ libellé à l'ordre de GTA SEMEUSE à l'adresse suivante :

AUTO ECOLE ASSUR - 5, rue du Général Foy - 75008 PARIS Tél. : 01 44 55 37 14

SOUSCRIPTEUR	
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
Code Postal : Ville :	
Date de Naissance :	
Je désire souscrire un contrat « INDIVIDUEL ACCII et déclare être inscrit(e) pour une formation à l'exame Je déclare être domicilié en France métropolitain domiciliée en France métropolitaine.  J'ai pris note que mon adhésion prend effet le ler mon bulletin d'adhésion par AUTO ECOLE ASSUR et c date de l'obtention du permis moto avec une durée r Je certifie avoir pris connaissance de la notice do Je déclare ne pas avoir été titulaire auprès d'une a nature ayant fait l'objet, d'une résiliation pour sinistre Je certifie ne pas avoir été victime d'un accident invalidité permanente ;	en du permis de conduire motocyclette e et inscrit dans une Auto Ecole ndemain à 0 heure de la réception de du paiement de la cotisation, jusqu'à la naximale de 12 mois. nt un exemplaire m'a été remis. autre société d'un contrat de même au cours des douze demiers mois.
Fait à :	Le:
Signature de l'adhérent majeur	Si adhérent mineur, Signature du représentant légal
Cachet de l'Auto Ecole	

SANCTIONS. Toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude dans la déclaration à la souscription ou en cours de contrat peut être sanctionnée, même si elle a été sans influence sur le sinistre, par la nuillié du contrat en cas de mauvaise foi de l'assuré/adhérent (art 1.113-8 du Code) ou par la réduction de l'indemnité en cas de sinistre si la mauvaise foi l'assuré/adhérent n'est pas établie : l'indemnité sera réduite en proportion des cotisations payées par rapport aux cotisations qui auraient été dues si les risques avaient été exactement et complétement déclarés crit L113-9 du Code.

INFORMATIQUE, FICHIERS, LIBERTE Loi du 06/01/1978. L'assuré peut demander à l'assureur, communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société, de ses mandataires et des organismes professionnels concernés.





Le spécialiste de l'Assurance des Auto Écoles en France

accident

le passe mon
Permis
Moto

Assurance

Autres offres disponibles

- ASSURANCE MOTOS
- ASSURANCE JEUNES CONDUCTEURS
- ASSURANCE AUTOS
- ASSURANCE VEHICULES DE PRESTIGE
- ASSURANCE VEHICULES DE COLLECTION

Informations et renseignements www.auto-ecole-assur.com 01 44 55 37 14





# Pour 25 € TTC / an seulement

## bénéficiez d'une protection en cas d'accident au cours de votre apprentissage!

Garanties	Capital	
➤ Décès accidentel	8 000€	
	Capital	Franchise
Invalidité Permanente Totale suite à accident (réductibilité en fonction du barême joint en cas d'invalidité Permanente Partielle)	40 000€	Relative 15%
	Indemnité journalière	Franchise
Hospitalisation suite à un accident pendant 90 jours	25€	3 jours
	Indemnité	Franchise
Frais médicaux suite à un accident	800€	38€
Vos avantages	Maximum garanti :  Par évènement : 320 000€  Par assuré : 42 250€	

### vos avantay

Souscrire une assurance vous évite tout désagrément et vous protège.

- Versement d'un capital en cas de décès / invalidité jusqu'à 42 250€ / assuré.
- Paiement d'indemnité journalière en cas d'hospitalisation : 25€ / jour (franchise de 3 jours).
- Prise en charge des frais médicaux suite à accident jusqu'à 800€ (franchise de 38€).

En souscrivant une Assurance Individuelle Accident Spéciale Élève Moto École, vous êtes protégé en cas d'accident corporel dont vous pourriez être victime pendant vos cours de conduite moto effectués sous la responsabilité des moto-écoles ainsi que pendant l'épreuve du permis adapté.

### **COMMENT SOUSCRIRE?**

Complétez et retournez le bulletin de souscription au verso accompagné d'un chèque de 25€ à l'ordre de GTA SEMEUSE.

L'adhésion prend effet le lendemain à 0 heure de la réception de votre bulletin de souscription par AUTO ECOLE ASSUR et du paiement de la cotisation par le souscripteur. Elle vous est accordée jusqu'à la date d'obtention du permis moto avec une durée maximale de 12 mois.

Dès enregistrement de votre contrat, vous recevrez votre confirmation d'adhésion vous précisant les garanties qui vous sont acquises.

Souscription valable uniquement pour les personnes résidant en France métropolitaine.

Vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la souscription du contrat, sous réserve de l'absence de déclaration de sinistre de votre part durant cette période.



Retrouvez tous nos offres sur

www.finaxygroup.com

Contrat souscrit auprès d'ALBINGIA, entreprise régle par le code des assurances – SA au capital de 34 708 448,72 EUR. Autorité de Contrôle Prudentiel : 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09. Siège social : 109/111, rue Victor Hugo 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - R.C.S. Nanterre 429 369 309

AUTO ECOLE ASSUR est une marque commerciale de GTA SEMEUSE, filiale de FINAXY GROUP, société de courtage inscrite à l'ORIAS sous le nº 07 001 754. Garantie financière et responsabilité professionnelle conformes aux art. L512-et L512-7 du Code des Assurances, SAS au Capital de 681 870 € - RCS PARIS 384 946 109.